

Titre :

CAP 18 Accompagnement des jeunes vers l'autonomie par le biais de la mise à disposition de logement

Ce que nous retenons de l'expérience :

Accompagnement des 18/21 ans (→ 25 ans)
Autonomie
Continuité de parcours 17/25 ans
Cohérence des dispositifs

Comment améliorer la pratique ?

Les leviers de la réussite

Volonté politique
Insertion : formation scolaire et professionnelle
Logement
Accompagnement éducatif à l'autonomie
Sécurisation du parcours du jeunes
Mutualisation des ressources de l'association
Eviter l'orientation vers FJT si pas assez autonome

Les préconisations

Réseaux avec bailleurs insertion professionnelle et formation
Sécuriser le parcours du jeune par la proximité de la structure MECS et droits communs

Les freins à la réussite

Plus d'apjm ?
La majorité ?
Le financement de ces places ?
Logistique / gestion des logements
Angoisse / rupture
Refus d'accompagnement

Les préconisations

Rechercher d'autres financements
Lien avec le droit commun
Bonne connaissance du secteur locatif (avec un professionnel dédié)
Recherche d'adhésion du jeune (par rapport à ses besoins)

Comment pourrions-nous nous approprier cette expérience dans nos propres pratiques/projets ?

Recherche de financement Etat / places d'urgence dans le Nord
Redévelopper EVA pour plus de jeunes surtout entre 18 et 21 ans